

De même que les ministres se sont joués de Sa Majesté, de même ils se sont joués de son représentant le Gouverneur général du Canada. La même édition de la "Gazette du Canada" renferme cet avis:

Hôtel du Gouvernement à Ottawa,

Mercredi, 16 octobre 1911.

Présent:

Son Altesse Royale en conseil.

Il plaît à Son Altesse Royale d'ordonner ce qui suit par les présentes:

Le règlement concernant l'inscription des cadets de marine pour le service naval, qui stipule que les candidats devront être âgés de quatorze à seize ans au 1er de janvier qui suivra les examens, est suspendu en ce qui a trait aux examens des cadets de marine qui auront lieu au 1^{er} mois de novembre 1911, et il est décrété que les candidats âgés d'au plus dix-sept ans le premier de janvier 1912 pourront prendre part aux examens. Cette modification concernant l'âge ne s'appliquera qu'à ces examens-ci.

RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du conseil privé.

Si nous ne devons pas construire de vaisseaux ni avoir de marine, conformément aux vœux du groupe nationaliste de ce ministère de coalition, pourquoi a-t-on affirmé au Gouverneur général que nous aurons les deux d'après le texte

de ce décret du conseil que le ministère a présenté à Son Altesse Royale pour obtenir sa signature? Quelle est la portée de ce décret du conseil s'il ne laisse pas entendre que le programme naval de l'ancien Gouvernement est appliqué par le présent ministère de coalition.

Il y a plus. Tout en affirmant à un groupe de ses partisans qu'il n'y aura pas de marine le Gouvernement actuel publie des avis d'adjudication de toutes sortes de fournitures navales. Des soumissions sont reçues. Elles seront acceptées en temps et lieu par décret du conseil et chaque fois qu'un décret sera présenté à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour qu'il y appose sa signature, nous aurons une nouvelle assurance que le programme naval de l'ancien Gouvernement sera suivi. Certes, s'il n'en est pas ainsi, les ministres sont tenus de l'apprendre à Son Altesse Royale.

Mais, comme le disait ces jours derniers le représentant de Guysboro (M. Sinclair) quelle sorte de traitement le Gouverneur général du Canada peut-il attendre de la part des héritiers pontiques de ceux qui lançaient des pierres à un gouverneur général dans les rues de Montréal?

Quand même cet amendement et le débat qu'il provoque n'auraient pas d'autre résultat que de mettre la droite sous son vrai jour aux yeux de la population canadienne, cela suffirait à justifier l'appui que je me propose de donner à l'amendement.